



## Urgent recours contre cuisiniste

Par **bouba**, le **06/02/2008 à 21:09**

Bonjour,  
Ma cuisine sur mesure commandée en novembre 2006 devait être livrée et installée fin mai 2007. Diverses circonstances (oubli de commande à la date prévue par le cuisiniste, vacances de l'usine, vacances du menuisier-poseur puis décès de celui-ci) ont fait qu'elle ne fut livrée et installée (en partie) que fin décembre 2007.  
De plus, elle n'est pas du tout conforme à ce que j'ai demandé suite à des erreurs de mesure et de conception du cuisiniste:  
- frigo trop grand, four trop haut (voire dangereux car je mesure 1,57m) et micro-ondes inaccessible.  
- évier non conform  
- hotte d'angle non conforme car mauvaise mesure de l'angle  
- plan de travail trop grand (2,80m au lieu de 2,08m)  
- spots absents  
- éclats dans le bois  
- écarts entre les plans de travail.  
La cuisine à ce jour n'est toujours pas terminée.  
Je précise que pendant 4 mois, j'ai vécu dans la maison sans cuisine, sans évier, sans eau et avec tous les désagréments, les frais que cela a engendré.  
Puis-je réclamer des indemnités de retard et/ou de non conformité? Et si oui, quel pourcentage du prix total de la cuisine (7350 euros)?  
Et en cas d'inconciliabilité, puis-je exiger qu'il me refasse la cuisine conforme au plan prévu?  
Avec tous mes remerciements, sincères salutations.  
F.Girard